

État actuel et évolution de la coopération au sein du Pilier Science dans la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 21 NOVEMBRE 2011

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 21 novembre 2011 et sur proposition de la commission « Culture – Jeunesse – Formation »,

1. salue le rôle essentiel de la science qui est l'un des piliers centraux de la coo-pération et qui dispose d'un grand potentiel pour contribuer au rapprochement de la région métropolitaine du Rhin Supérieur ;
2. souligne l'importance et soutient les prochaines mesures prévues dans le ca-dre du Pilier Science, dont plus particulièrement : l'objectif d'une intensification de la mise en réseau avec les autres piliers; l'objectif d'améliorer l'image de marque du Rhin Supérieur en tant que région transfrontalière du savoir et de la recherche; l'objectif de l'amélioration de la mobilité des chercheurs et scientifiques; la mise en pratique d'une offensive de la science dans le Rhin Supérieur, comprenant des projets scientifiques communs au niveau transfrontalier; et faisant partie d'une stratégie conjointe de développement pour la Région Métropolitaine Trinationale ; et recommande de plus, d'utiliser les avantages du bilinguisme de la Région;
3. propose de faire évoluer le volet « Etudier dans le Rhin Supérieur » pour en faire l'une des priorités de la coopération au sein du Pilier Science en : continuant la promotion de la mobilité des étudiants, et ce tant au ni-veau des réseaux de transports reliant les sites universitaires qu'au ni-veau de l'utilisation des possibilités de faire des études supérieures dans le Rhin Supérieur ; mettant l'accent sur l'information sur les études proposées dans le Rhin Supérieur dans le cadre des services d'information et d'orientation uni-versitaire, notamment en faisant appel aux nouveaux médias; élargissant les possibilités de validation et de reconnaissance mutuelles des unités de cours; oeuvrant en faveur d'accords à conclure entre les universités du Rhin Supérieur sur la reconnaissance et la validation mutuelles d'unités de cours;
4. est convaincu que l'intensification de la coopération dans le domaine du Pilier Science manifestera la vocation européenne de la coopération transfrontalière dans le Rhin Supérieur.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- au gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg,
- au gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- au Gouvernement de la République Française ;
- à la Région Alsace,
- aux gouvernements des cantons Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura.

